

# 20 ans

# La lettre



## Naissance de l'idée de Réserve naturelle

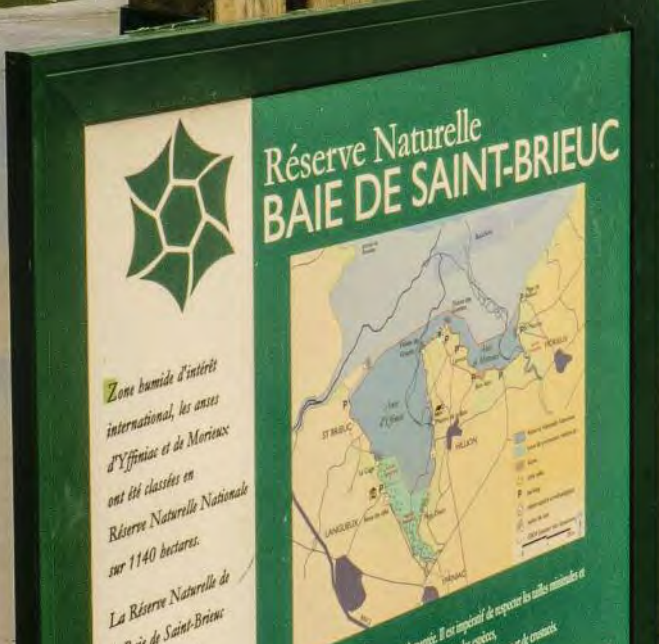
Document extrait de *La Lettre* de la réserve n°92  
janvier-février 2018



Réserve Naturelle  
**BAIE DE SAINT-BRIEUC**

*La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est officiellement née le 28 avril 1998, lors de la parution au journal officiel de son décret de création. A l'occasion des 20 ans de la Réserve naturelle, il nous semblait important de revenir sur l'histoire de la Réserve qui remonte au début des années 1970....*



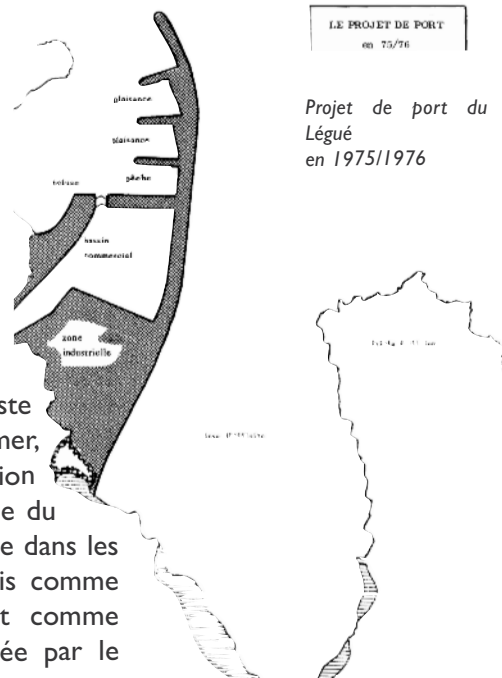


**A une époque l'où on ne parlait pas encore d'écocitoyenneté, de sciences participatives, de projet participatif... l'histoire de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc nous montre un bel exemple de ce que l'on peut réussir en associant riverains et naturalistes pour défendre leur environnement.**

## Menaces sur le fond de baie

Même si les premières poldérisations du fond de l'anse d'Yffiniac débutent au XVIIIème siècle et s'accroissent au XIXème siècle afin de gagner des terres cultivables sur la mer, c'est dans les années 60, que le fond de la baie suscite des convoitises.

*“Longtemps considérée comme une vasière puante sans intérêt, la baie d'Yffiniac est en train de devenir une sorte de terre promise. Tous les cerveaux épris d'aménagement du territoire et de développement économique s'y rejoignent les uns après les autres pour y échafauder des projets”,* écrivait un journaliste Claude Peridy dans Ouest France en 1972. Car les projets ne manquent pas : assécher le fond de baie pour le transformer en polders, développer un vaste complexe portuaire pour assurer la liaison maritime avec la Grande-Bretagne, et pourquoi ne pas y implanter un aéroport international...



Mais le fond de la baie, c'était aussi une vaste décharge de 28 hectares ouverte sur la mer, à la Grève des Courses, qui stocke 1 million de mètre cube de déchets. L'unique dune du fond de baie a été utilisée jusque dans les années 70 comme carrière, puis comme terrain pour le motocross et comme décharge avant d'être réhabilitée par le Conseil départemental en 1981.

Les pollutions étaient multiples et l'on commençait à parler des marées vertes qui touchaient de plus en plus souvent le fond de la baie.

Gilles Allano écrivait en 1974 **“L'anse est souvent considérée comme une poubelle par les municipalités environnantes, beaucoup y déversent directement leurs égouts et une partie de leurs ordures”** et conclut : **“Il faut réagir sans tarder avant qu'il ne soit trop tard”**.

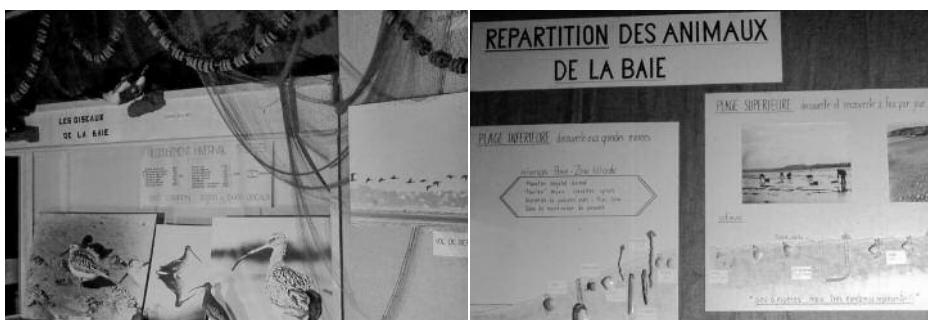




## Une histoire d'expositions

En octobre 1972, des enseignants organisent une “expo champignons” à l'espace Robien (Saint-Brieuc). L'exposition prend de l'importance ; si bien qu'en 1973, elle présente en plus quelques panneaux réalisés par des élèves du club naturaliste du Lycée Rabelais sur le problème de l'arasement des talus dans le cadre du remembrement.“

**“Les champignons d'accord mais la protection des milieux naturels d'abord”** pensent Gilbert Gueguen, Michel Guillaune et Jacques Petit. Outre la problématique de remembrement agricole qui sévit en ces années 70, il y a les multiples menaces qui pèsent sur le fond de la baie de Saint-Brieuc. L'idée est alors lancée : celle d'organiser une exposition sur les richesses naturelles, l'histoire, la pollution de ce milieu naturel situé aux portes de l'agglomération.



Le Grand public mais aussi les responsables politiques et les administrations découvrent les richesses naturelles du fond de baie.

L'exposition, qui se déroule à la chapelle du Collège Le Braz, crée événement en mai 1974 (« le Mai Breton ») et est un réel succès.



Au-delà de ce succès public, il fallait se constituer en association afin de proposer des alternatives aux projets d'aménagement comme le vaste projet de port qui devait s'étendre au-delà de la pointe du Roselier (Plérin). Ainsi le 28 septembre 1974, la première assemblée statuts du “Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature” (GEPN) est organisée dans le lieu même de l'exposition (association qui deviendra Vivarmor Nature en 1999).



## L'idée d'une Réserve naturelle

L'idée d'une réserve naturelle en baie de Saint-Brieuc apparait pour la première fois dans les écrits en 1977 dans une brochure "Richesse de la baie de Saint-Brieuc" (l'outil réserve naturelle venait d'être créée par la première loi de protection de la nature en France en juillet 1976).



Les naturalistes se mobilisent afin de recueillir toutes les données nécessaires afin d'établir le dossier scientifique justifiant la nécessité de créer une réserve naturelle en baie de Saint-Brieuc.

C'est en octobre 1981 que la première demande officielle de mise en Réserve naturelle du fond de baie est adressée au ministère chargé de l'environnement, pour un projet qui ne concernait que l'anse d'Yffiniac.

Il a été établi par 5 associations : le GEPN, la SEPN, Yode, Dhiane, et les Amis de la Terre.

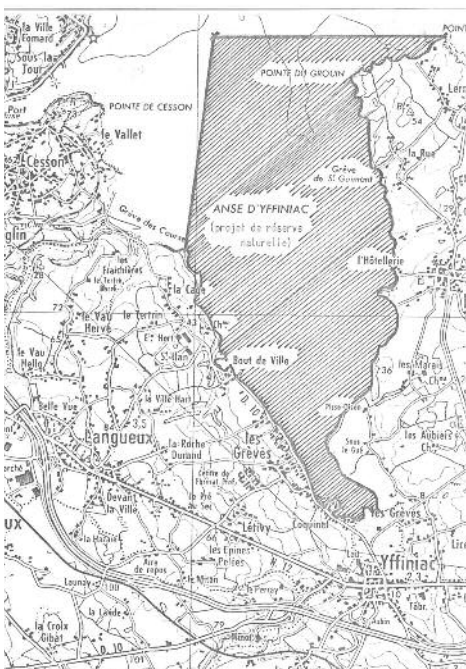


## La longue marche vers la création

Durant 10 années, peu de choses avancent malgré les mobilisations, les courriers et pétition. En 1991, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) confie à Daniel Lasne, nouvellement arrivé, le projet de création de la Réserve naturelle.

« Chaque marée découvre en fond de Baie de Saint-Brieuc quelque 3000 hectare d'estran sablo-vaseux de la plage des Rosaires en Plérin jusqu'à l'îlot du Verdelet en Pleneuf Val André », ainsi commence la proposition de classement en Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

La préfecture organise alors une première réunion d'information en mairie d'Hillion en avril 1992. Afin de présenter les justifications scientifiques et l'intérêt du dossier, Roland Savidan présente des activités traditionnelles, Roger Mahéo l'intérêt ornithologique et Jacques Edouard Levasseur l'intérêt floristique du site



Le premier projet de Réserve naturelle ne concernait qu'une partie de l'anse d'Yffiniac.

En 1992, 3 périmètres étaient envisagés :

- maximal : de la Pointe du Roselier (Plérin) à Longue-Roche (Morieux)
- moyenne : de Cesson (St Brieuc) à Longue-Roche (Morieux) qui sera retenu.
- minimal : le fond de l'anse d'Yffiniac et le fond de l'anse de Morieux



## Avis unanimement favorable... ou presque

Une consultation préliminaire en 1992 donne un avis favorable voir très favorable des collectivités locales tout en manifestant une certaine prudence, notamment vis-à-vis de la compatibilité de la réserve naturelle avec les activités traditionnelles. Face au problème de pollution, l'idée d'un contact de baie est imaginée.

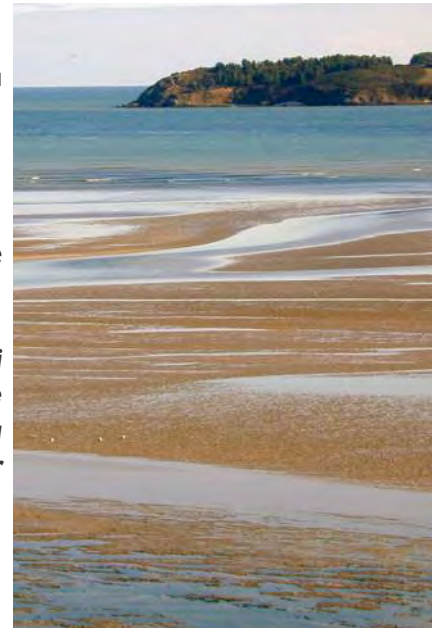
Pour les utilisateurs de la baie (chasseurs, cavaliers, mytilculteurs), les opinions sont plus nuancées, soit parce que le projet peut remettre en cause certaines pratiques (comme la chasse) ou apporter des contraintes supplémentaires (circulation des engins mytilicoles par exemple). C'est à cette époque que se crée une association d'opposants au projet : l'APPAT : association pour la préservation des activités traditionnelles.

Réunions d'information, publications, communiqués de presse se succèdent principalement durant l'année 1994 afin de convaincre la nécessité du projet.

Le Conseil National de Protection de la Nature, haute instance d'expertise du ministère de l'environnement est consulté en décembre 1994. Il définit l'importance du site :

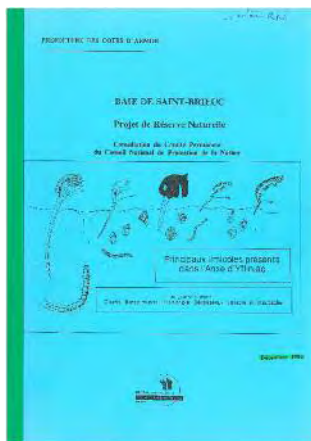
- un intérêt régional pour les formations végétales,
- un intérêt national/international pour les formations géologiques,
- un intérêt national/international pour le rôle de zone d'hivernage, de halte migratoire pour les oiseaux d'eau.

Mais, **“Face aux agressions (...) et face aux menaces encore plus fortes qui se font pressentir, il paraît urgent de prendre les mesures qui, par une législation appropriée, permettraient d'assurer la conservation de ce milieu naturel. Il en va de l'avenir des populations d'oiseaux, mais aussi du devenir de la qualité de l'environnement en région briochine”**.



## Les dernières procédures administratives

En 1995, l'enquête publique est organisée avec un avis favorable. Il ressort que « les contraintes qui résulteront de la création de la réserve sont relativement limitées comparées aux activités qui pourront subsister sur le domaine maritime. Elles seront compensées par une amélioration de la tranquillité des stationnements d'oiseaux. »



**La procédure d'élaboration de la réglementation de la Réserve naturelle et de concertation a duré 17 ans et a abouti à la publication au journal officiel le 28 avril 1998 du décret de création de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc.**

Mais sans la mobilisation et l'opiniâtreté des naturalistes qui durant 25 ans ont œuvré à la création de la Réserve naturelle, nous ne serons pas ici, aujourd'hui pour raconter cette histoire...



**“Parfois il faut agir... avant que de regretter”**, écrivait Michel Guillaume en 1994.

Un grand merci à lui pour l'aide à la rédaction de ce dossier.

Le dossier de consultation des communes et organismes concernés par le projet conclue que « La mise en réserve constitue un label qui renforcera l'attractivité touristique du secteur (...). Elle formera aussi un appel à une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau dans la gestion du bassin versant. Elle devrait enfin contribuer à redonner une image valorisante de la baie... »